



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-052-2026-01

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Cabinet**

IDF-2026-01-27-00012 - Arrêté n°2026/001- CABDG/IRAS du 27/01/2026 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Laure HERMANT (2 pages) Page 3

IDF-2026-01-27-00013 - Arrêté n°2026/002- CABDG/IRAS du 27/01/2026 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Dina DEGRAS-GRANGENOIS?? (2 pages) Page 6

IDF-2026-01-27-00011 - Arrêté n°2026/003- CABDG/IRAS du 27/01/2026 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Eleni PROCOPIOU?? (2 pages) Page 9

IDF-2026-01-27-00014 - Arrêté n°2026/004- CABDG/IRAS DU 27/01/2026 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Léa CAMUS?? (2 pages) Page 12

### **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail**

IDF-2026-01-27-00015 - Décision n° 2026-012 du 27 janvier 2026?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne (4 pages) Page 15

IDF-2026-01-27-00016 - Décision n° 2026-013 du 27 janvier 2026?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France (4 pages) Page 20

IDF-2026-01-27-00017 - Décision n°2026-011 du 27 janvier 2026?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France (4 pages) Page 25

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-27-00012

Arrêté n°2026/001- CABDG/IRAS du 27/01/2026  
portant désignation d'un inspecteur au titre de  
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique -  
Laure HERMANT

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°2026/001– CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de  
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau 7 (Master économie de la santé et des politiques publiques) détenu par Madame Laure HERMANT ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 15 décembre 2025;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Laure HERMANT est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
  - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
  - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27/01/2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France  
Et par délégation,

La Directrice générale adjointe

**Signé**

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-27-00013

Arrêté n°2026/002- CABDG/IRAS du 27/01/2026  
portant désignation d'un inspecteur au titre de  
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique -  
Dina DEGRAS-GRANGENOIS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°2026/002- CABDG/IRAS

#### portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau 7 (DESS Droit et Techniques de Communication) détenu par Madame Dina DEGRAS-GRANGENOIS ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 15 décembre 2025;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Dina DEGRAS-GRANGENOIS est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
  - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
  - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27/01/2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France  
Et par délégation,

La Directrice générale adjointe

**Signé**

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-27-00011

Arrêté n°2026/003- CABDG/IRAS du 27/01/2026  
portant désignation d'un inspecteur au titre de  
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique -  
Eleni PROCOPIOU

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°2026/003– CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de  
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau 7 (Master Sciences, Technologies, Santé) détenu par Madame Eleni PROCOPIOU ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 15 décembre 2025;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Eleni PROCOPIOU est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
  - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
  - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27/01/2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France  
Et par délégation,

La Directrice générale adjointe

**Signé**

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-27-00014

Arrêté n°2026/004- CABDG/IRAS DU 27/01/2026  
portant désignation d'un inspecteur au titre de  
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique -  
Léa CAMUS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°2026/004– CABDG/IRAS

#### portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau 6 (Maîtrise Droit, Science Politique) détenu par Madame Léa CAMUS ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 15 décembre 2025;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Léa CAMUS est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
  - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
  - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27/01/2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France  
Et par délégation,

La Directrice générale adjointe

**Signé**

Sophie MARTINON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-01-27-00015

Décision n° 2026-012 du 27 janvier 2026  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
la direction départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités de Seine-et-Marne



**Décision n° 2026-012 du 27 janvier 2026**

**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne**

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Monsieur Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, à compter du 25 août 2025,

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2025-237 du 24 novembre 2025 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne

**DÉCIDE**

**Article 1er**

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne les agents suivants :

Unité de contrôle N° 1 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4
---

**Responsable de l'unité de contrôle** : Monsieur Jean-Baptiste LY VAN TU, Directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Baptiste LY VAN TU, l'intérim de l'Unité de contrôle est assuré par Monsieur Régis PERROT, Directeur du travail

**Section 1-01 A** : Madame Pauline LEFEVRE, Inspectrice du travail

**Section 1-02** : Madame Laetitia HENNOUS, Inspectrice du travail

**Section 1-03** : Madame Ellouna BENELMOUFFOK, Inspectrice du travail

Section 1-04 : Madame Nolwenn LE YOUDEC, Inspectrice du travail

Section 1-05 TF et FI : Madame Juliette MATHIEU, Inspectrice du travail

Section 1-06 : Monsieur Alexis COSTES, Inspecteur du travail

Section 1-07 : Mme Aurélie BELLENGER, Inspectrice du travail

Section 1-08 TR : Monsieur Karim BOURAS, Inspecteur du travail

Unité de contrôle N° 2  
sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

**Responsable de l'unité de contrôle : Poste vacant**

Monsieur Régis PERROT, Directeur du travail, est en charge de l'intérim du poste

Section 2-01 : Monsieur Thomas SALGADO, Inspecteur du travail

Section 2-02 : **Section vacante**

Monsieur Léo BOURSIER Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section

Section 2-03 : Madame Gaëlle BOTZUNG, Inspectrice du travail

Section 2-04 : Monsieur Léo BOURSIER, Inspecteur du travail

Section 2-05 T : Madame Carmen ZIEGLER, Inspectrice du travail

Section 2-06 : Madame Mathilde MALHER, Inspectrice du travail

Section 2-07 : Madame Marine DESMORTIERS, Inspectrice du travail

Section 2-08 A : Madame Christine GHIZZONI, Inspectrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine GHIZZONI, l'intérim de la section est assuré par Monsieur Thomas SALGADO, Inspecteur du travail

Unité de contrôle N° 3  
20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

**Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail**

Section 3-01 : Madame Noémie CHASSARD, Inspectrice du travail

Section 3-02 : Madame Evelyne ZOUBICOU, Inspectrice du travail

Section 3-03 : Madame Nathalie BARBERYE, Inspectrice du travail

Section 3-04 : Madame Clélia SCALI, Inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur Miguel REVES, Inspecteur du travail

Section 3-6 A : Madame Laura TERROBA, Inspectrice du travail

Section3-07 T : Madame Ingrid LAWSON, Inspectrice du travail

Section3-08 : Madame Amandine BARON-ALECI, Inspectrice du travail

**Responsable de l'unité de contrôle : Poste vacant**

Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail, est en charge de l'intérim du poste

Section 4-01A : Madame Karine PAUVERT, Contrôleuse du Travail

Madame Caroline ROUSSEAU, Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 1° du code du travail, Madame Caroline ROUSSEAU exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-02: Madame Nadia DIOP, Inspectrice du travail

Section 4-03 : Monsieur Raphael PREAU, Inspecteur du travail

Section 4-04 : Madame Mathilde HERMIER, Inspectrice du travail

Section 4-05 F : Madame Charlotte ALLAIRE, Inspectrice du travail.

Section 4-06 : Madame Maud HABERT, Inspectrice du travail

Section 4-07 : Madame Caroline ROUSSEAU, Inspectrice du travail

Section 4-08 T : Madame Karine MEDAILLE, Inspectrice du travail

Section 4-09 : Monsieur Anthony TRAVERT, Inspecteur du travail

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera prioritairement assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou à défaut une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleuse du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôleuse du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôleuse du travail affecté(e) sur l'une des autres unités de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par un inspecteur du travail ou d'une inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

**Article 3**

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Seine et Marne à laquelle est rattachée l'Unité de contrôle où ils sont affectés.

#### **Article 4**

La décision n° 2025-268 du 29 décembre 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne, est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision prend effet à la date de sa publication.

#### **Article 6**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 27 janvier 2026

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France,

**SIGNÉ**

Fabrice MASI

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-01-27-00016

Décision n° 2026-013 du 27 janvier 2026  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France



**Décision n° 2026-013 du 27 janvier 2026  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Monsieur Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** la décision n° 2021-28 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 2 : Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 4 : Madame Stéphanie CARRASSET, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

**Article 2 :** Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

## Unité de contrôle n° 1

**Section 1-1 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

**Section 1-2 :** Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

**Section 1-3 :** Madame Julia INZOUUDINE, inspectrice du travail

**Section 1-4 :** Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

**Section 1-5 :** Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

**Section 1-6 :** Monsieur Jonathan KLUR, inspecteur du travail

**Section 1-7 :** Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

**Section 1-8 :** Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

## Unité de contrôle n° 2

**Section 2-1 :** Madame Amanda AMATE, directrice adjointe du travail

**Section 2-2 :** Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail à l'exception des établissements BERGERAT MONNOYEUR (Siret 380 231 316 00015) et BERGERAT MONNOYEUR SERVICES (Siret 383 933 942 00013) pour lesquels la compétence est attribuée à Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail,

**Section 2-3 :** Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail

**Section 2-4 :** Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

**Section 2-5 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail à l'exception des établissements ADEF RESIDENCES - ADEF LA MAISON DU POMMIER POURPRE (Siret 323 649 525 00504) et ADEF RESIDENCES - ADEF RESIDENCES LA MAISON DU LAURIER NOBLE (Siret 323 649 525 00306) pour lesquels la compétence est attribuée à Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail

**Section 2-6 :** Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PIREZ, l'intérim est assuré par Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail à l'exception des établissements SNCF, des établissements ayant une activité de transport ferroviaire et toutes les activités exercées dans les enceintes ferroviaires sur l'ensemble des communes relevant des unités de contrôle n°1, n°3 et n°4 et des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, pour lesquels la compétence est attribuée à Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail

**Section 2-7 :** Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

**Section 2-8 :** Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Flavien CHAILLEUX, l'intérim est assuré par Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

**Section 2-9 :** Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail, à l'exception du centre bus exploité par RATP CAP BOUCLE NORD SEINE (Siret 982 241 457 00026) situé 219 boulevard Anatole France à Saint-Denis pour lequel la compétence est attribuée à Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail

**Section 2-10 :** Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail

**Section 2-11 :** Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

**Section 2-12 :** Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail

## Unité de contrôle n° 3

**Section 3-1 :** Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

**Section 3-2 :** Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

**Section 3-3 :** Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail, à l'exception du centre bus exploité par RATP CAP Boucle de Marne (Siret 937 651 818 00034) situé 32 boulevard Gallieni à Neuilly Plaisance, pour lequel la compétence est attribuée à Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail,

et en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Nicolas PIREZ à Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail

**Section 3-4** : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

**Section 3-5** : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

**Section 3-6** : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

**Section 3-7** : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

**Section 3-8** : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

**Section 3-9** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

**Section 3-10** : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

**Section 3-11** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

#### **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Madame Charline MAINGUY, inspectrice du travail

**Section 4-2** : Madame Julie COURT, directrice adjointe du travail

**Section 4-3** : Monsieur Eddy TALBOT, inspecteur du travail

**Section 4-4** : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

**Section 4-5** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Stéphanie CARRASSET, directrice adjointe du travail

**Section 4-6** : Madame Marie GAILLARD MARTIN, inspectrice du travail

**Section 4-7** : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

**Section 4-8** : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail

**Section 4-9** : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

**Section 4-10** : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

#### **Unité de contrôle n° 5**

**Section 5-1** : Monsieur Frédéric RAKOTONIAINA, inspecteur du travail

**Section 5-2** : Monsieur Jules GRENET, inspecteur du travail

**Section 5-3** : Monsieur Vincent BOUZRAR, directeur adjoint du travail

**Section 5-4** : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

**Section 5-5** : Madame Gaëlle BORDAS, directrice adjointe du travail

**Section 5-6** : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

**Section 5-7** : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail

**Section 5-8** : Monsieur Laurent COQUEL, inspecteur du travail

**Section 5-9** : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

#### **Article 4**

La présente décision prend effet à sa date de publication.

La décision n° 2025-271 du 30 décembre 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

## **Article 5**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2026

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

**SIGNÉ**

Fabrice MASI

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-01-27-00017

Décision n°2026-011 du 27 janvier 2026  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'unité départementale du Val-de-Marne de la  
DRIETS d'Ile-de-France

**Décision n°2026-011 du 27 janvier 2026  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de  
l'unité départementale du Val-de-Marne de la DRIETS d'Ile-de-France**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-29 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n°1 : Madame Julie GUINDO, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle interdépartementale n°2 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle départementale n°3 : Madame Audrey GEHIN, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle interdépartementale n°4 : Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail ;

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

**Article 2**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

**Unité de contrôle départementale n°1**

**Section 1-1** : Madame Julie GUINDO, directrice adjointe du travail ;

**Section 1-2** : Madame Hannah USTAZE, inspectrice du travail ;

Madame Amélie BALAYRE, inspectrice du travail, est chargée du contrôle de l'entreprise BLUELINK située 74 avenue Vladimir Ilitch Lénine à Arcueil ; en son absence cet intérim est assuré par Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 1-3** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Julie GUINDO, directrice adjointe du travail ;

**Section 1-4** : Madame Anne ZWINGELSTEIN, inspectrice du travail ;  
Madame Julie GUINDO, directrice adjointe du travail est chargée du contrôle de l'établissement scolaire EFREI PARIS (école d'ingénieurs) situé 30 avenue de la République à Villejuif, Siret : 39889833800023.

**Section 1-5** : Madame Camille JOCQUEL, inspectrice du travail ;

**Section 1-6** : Madame Anouk PIAZZONI, inspectrice du travail ;

**Section 1-7** : Madame Josepha SABRIE, Inspectrice du travail ;

**Section 1-8** : Madame Alice MEUNIER, Inspectrice du travail ;

**Section 1-9** : Monsieur Doudou SY, inspecteur du travail ;

**Section 1-10** : Madame Amélie BALAYRE, inspectrice du travail ;

**Section 1-11** : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail ;

### **Unité de contrôle interdépartementale n°2**

**Section 2-1** : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail ;

**Section 2-2** : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail ;

**Section 2-3** : Madame Marie DHERBASSY, inspectrice du travail ;

**Section 2-4** : Madame Léa PAIR, inspectrice du travail ;

**Section 2-5** : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail ;

**Section 2-6** : Monsieur Vong-Chaleu LY, inspecteur du travail ;

**Section 2-7** : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail ;  
Monsieur Vong-Chaleu LY, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des chantiers de BTP. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires ;

**Section 2-8** : Madame Marie-Pierre FILLON, inspectrice du travail ;

**Section 2-9** : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail ;

**Section 2-10** : Madame Cindy ROBERT, inspectrice du travail ;

**Section 2-11** : Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail

### **Unité de contrôle départementale n°3**

**Section 3-1** : Madame Audrey GEHIN, directrice adjointe du travail ;

**Section 3-2** : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail ;

**Section 3-3** : Monsieur Yoann JOURNAUX, inspecteur du travail ;

**Section 3-4** : Madame Juliette JANECZEK, inspectrice du travail ;

**Section 3-5** : Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail ;

**Section 3-6** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail ;

**Section 3-7** : Monsieur Edern LE-ROUX, directeur adjoint du travail ;

**Section 3-8** : Monsieur Thomas CHARLES, inspecteur du travail ;

**Section 3-9** : Madame Félix TOUSSINE, inspectrice du travail ;

**Section 3-10** : Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail ;

**Section 3-11** : Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail ;

#### **Unité de contrôle interdépartementale n°4**

**Section 4-1** : Madame Elisabeth LAMORA, directrice adjointe du travail ;

**Section 4-2** : Poste vacant, Monsieur David TELLALIAN, inspecteur du travail ;

**Section 4-3** : Madame Ophélie BURY, inspectrice du travail ;

**Section 4-4** : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail ;

**Section 4-5** : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail ;

**Section 4-6** : Monsieur David TELLALIAN, inspecteur du travail.

**Section 4-7** : Madame Mélissa ALLAGNAT, inspectrice du travail ;

**Section 4-8** : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail ;

**Section 4-9** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail ;

**Section 4-10** : Monsieur Gauthier LEWANDOWSKI, inspecteur du travail ;

**Section 4-11** : Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du travail.

#### **Article 4**

La décision prend effet le 2 février 2026 et abroge la décision n°2025-270 du 29 décembre 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France.

## **Article 5**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2026  
Le directeur régional,

**SIGNÉ**

Fabrice MASI